



Compte rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2024 – Visioconférence

Membres présents :

Bureau Directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Jean-Marc DELCOURT, 1er Vice-Président,
- Pascal ASTRESSES, 2ème Vice-Président,
- Thierry HAUW, Trésorier,
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général,
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors,
- Quentin MALLEGOL, Président de la Direction Nationale Jeunes et Scolaires.

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente,
- Pays d'Oc : Serge DELHOM, Président, et Jean-Louis PRIZZON,
- Bourgogne : Marie-Thérèse FERREIRA, Présidente,
- Pays de la Loire : Absent,
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente,
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente,
- Flandres : Marie-Odile MORELLE, Présidente,
- Paris-Île-de-France-Ouest : Françoise FLACHON, Vice-Présidente
- Languedoc-Roussillon : Gérard HUSS, Président,
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président,
- Lorraine : Didier COPPENS, parti avant les votes,
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente,
- Normandie : Yves GASNIER, Président,
- Côte d'Azur : Absent,
- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente,
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente,
- Outre-mer et ligues : Absents,
- Franche-Comté : Anne ALBINI, Présidente,
- Bretagne : Jean BERTHO, Trésorier,
- Aquitaine : Odile BOETSCH, Présidente,
- Sud-Est Francilien : Yann MELNOTTE, Vice-Président,
- Auvergne : Catherine HANIEZ, Présidente,
- Limousin-Périgord : Marie-Dominique JULLIOT, Présidente,
- Var-Estérel : Roland BUSON, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Jean-François HIMBER : Président de la Direction Nationale du Scrabble Classique

Présentation de l'ordre du jour

Christian COUVREUR, Président de la FFSc, détaille les points prévus à l'ordre du jour. Il insiste sur le fait que pour la licence « Loisir » la parole sera donnée à chaque participant du CA. Bien que le temps imparti pour ce point soit d'une heure trente, le temps additionnel nécessaire en fonction des interventions sera alloué.

Accueil par Christian COUVREUR, Président

Christian nous fait part du nombre de licenciés au 1^{er} avril qui est de 14.011. Il remercie les participants pour les efforts faits en matière de remontée du nombre de licences et/ou de création de clubs. Le nombre de clubs civils (678) et scolaires (249) est de 927 à la même date que ci-dessus.

Une mention particulière est portée sur les clubs n'étant pas composés du minimum de cinq membres requis par les textes réglementaires, en signalant ceux créés récemment.

Les noms des neuf candidats déclarés à date pour la constitution du CNEDD sont dévoilés, sachant que l'appel à candidature se termine le 26 avril 2024.

Licence Loisir par Jean-Marc DELCOURT, 1^{er} Vice-Président

Jean-Marc nous rappelle que ce sujet a été longuement évoqué lors du dernier CA de janvier à Lyon et qu'un délai de réflexion supplémentaire a été donné pour que les licenciés, les clubs et les comités puissent en discuter avant de prendre une décision. Il ne s'agit donc pas de refaire le débat mais de compléter les informations et lever les dernières incertitudes.

Ce dossier a été monté car la FFSc a grandement besoin d'augmenter son nombre de licenciés et de les fidéliser, sachant qu'au bout de trois ans la moitié des nouveaux licenciés ne restent pas dans le giron fédéral. D'autre part la population actuelle vieillit et les départs ne favorisent pas le développement.

Le mode club pour la pratique du jeu n'est pas isolé et les outils mis à disposition, notamment les logiciels pour tablettes et smartphones, sont une autre voie pour la pratique du jeu.

La première étape de notre démarche était la limitation de l'usage de DupliTop à l'arbitrage, et l'effet s'est fait ressentir immédiatement avec la création ou recréation de 50 clubs.

Alors pourquoi une licence « Loisir » ?

Parce qu'il y a une réticence pour certains par rapport à la notion de compétition.

Le but est d'élargir la base au maximum y compris avec un jeune public afin de permettre de meilleurs investissements et des récompenses à la hauteur de nos ambitions.

La notion de licence « Loisir » rassure les personnes qui ne souhaitent pas compétir et comprennent qu'elles ont leur place au sein d'une structure.

On peut estimer qu'il y aura toujours une partie de personnes qui ne restera pas mais il faut réduire cette part à une portion congrue. Pour arriver à un bon résultat la prochaine étape sera la fidélisation.

On passe rapidement sur le prix de la licence qui ne représente pas un souci en termes de gestion dans le cas où il y a simplement compétition ou non.

La licence « Découverte » est un palier qui souhaite être conservé par certains. En effet cette possibilité rassure les présidents de club qui peuvent présenter une offre à prix attractif pour une première année.

Un débat sur la tarification avait eu lieu en 2012 mais les choses ont évolué douze ans après, l'inflation galopante n'amène pas les mêmes réflexions sur la tarification notamment en termes d'augmentation.

Il existe trois catégories de joueurs :

- Ceux qui ne participent qu'aux séances de club ;
- Ceux qui jouent les simultanés ;
- Ceux qui se déplacent pour jouer diverses épreuves.

Les simultanés rapportent environ 100.000 €uros par an à la fédération.

Il faut prêter une attention particulière à la tarification car même si ceux qui se déplacent sur les grands festivals ne rechigneraient pas à une hausse de 10€uros, il est plus difficile de faire venir du monde sur les autres compétitions pour des raisons de prix.

S'il est avéré que la licence « Loisir » ne permet pas de participer à quelque compétition que ce soit, elle inclut les logiciels ClassiJeu et DupliJeu qui permettent de jouer en solo ou à plusieurs et de s'entraîner.

Il faut comprendre cette différence entre licence « Loisir » pour les non-compétiteurs et la licence « Premium » à destination de ceux qui souhaitent compétir.

L'augmentation de tarif s'explique par le fait que nous avons besoin de fonds non pour le quotidien mais bien pour dynamiser les actions le développement.

Il faut attirer des joueurs dans les clubs en leur disant : vous venez jouer au Scrabble et après vous avez le choix entre continuer à jouer pour le plaisir et la convivialité des rencontres, ou vous basculez vers la compétition, les deux formules n'étant pas antagonistes.

Présentation des quatre formules avec ou sans licence « Découverte » incluant les nouvelles tarifications proposées.

La promotion d'après le Festival de Vichy est maintenue : validité de la licence des nouveaux licenciés étendue jusqu'à la fin de la saison suivante.

Un choix supplémentaire proposant de rester dans l'approche actuelle n'a pas été proposé puisque le but du débat est d'intégrer la licence « Loisir » à notre offre.

Pour donner suite à cette présentation argumentée, la parole est donnée aux participants dans l'ordre du classement alphabétique des comités, cela étant orchestré par Manuella GRIMAL.

Une première remarque concerne les écarts de prix entre licence « Loisir » et « Premium » qui semble peu marquée, notamment sur la proposition A, et un rappel historique sur une licence à 5€uros la première année, puis 10€uros la suivante, proposée dans les années 2000 mais non maintenue.

Il se dégage d'emblée, une préférence sur la proposition C conservant la licence « Découverte » et avec un écart de 10€uros entre licence « Loisir » et « Premium ».

Dans certains comités personne ne comprend la proposition d'une licence « Loisir » et les joueurs sont opposés à cette création. Leurs réactions sont transmises et certains pensent que le résultat pourrait être l'inverse de l'objectif visé, c'est à dire perte de licenciés dans les clubs. Un autre propose d'inverser et propose une licence plus chère pour les non-compétiteurs puisque ceux faisant de la compétition rapportent plus d'argent en s'inscrivant à des tournois.

Dans le contexte de ce comité le principe de la licence « Loisir » est inacceptable.

Une baisse du tarif de la licence « Loisir » à 30€uros est par ailleurs suggéré, la différence de tarif entre les différentes licences n'étant pas assez marqué.

Dans certains clubs le financement de la différence de 5€uros entre licence « Loisir » et « Premium », sur la proposition A, serait prise en charge par lesdits clubs.

Il n'y a pas de proposition pour le maintien de la situation actuelle, ce qui conduira pour certains à rejeter la création de la licence « Loisir ». Ce risque est de nouveau brandi du fait qu'il risque de ne plus y avoir d'unité au sein d'un club mais discordance. Un autre risque mentionné concerne les licenciés ne participant qu'aux simultanés, qui en se désolidarisant, conduiraient à une perte financière pour la FFSc.

Il apparaît clairement qu'il y ait méprise sur le sujet.

En effet, on entend dire qu'il faut inciter les licenciés à aller vers la compétition. Or, le but de la licence « Loisir » est le contraire ! Il est de permettre à ceux que la compétition ne tente pas de continuer tranquillement dans leur club.

La gestion des fonds fédéraux est même remise en cause car il semble que des contradictions sont repérées dans les différents slides de la présentation.

Un comité demande pourquoi les arbitres qui ne jouent jamais paient une licence plein tarif.

La DNSC par la voix de Jean-François HIMBER estime le prix de la licence « Loisir » insuffisamment attractif.

Pour ce qui est du secteur Jeunes, Quentin MALLEGOL confirme qu'il est peu concerné par cette mesure, le prix des licences pour les jeunes étant faible.

Questions / Réponses :

- Q – Quid d'un nouveau licencié prenant une licence « Loisir » ? :
R - exceptionnellement la prise de licence « Loisir » pour un non-classé permettrait la participation à des compétitions la première année.
Ce qui reviendrait à faire une licence « Découverte » plus chère (remarque d'un comité).
- Q - Avez-vous lancé une analyse par rapport à la Fédération Française des Échecs ayant enregistré son record de 70.000 licenciés ? Cette fédération propose des tarifs très attractifs pour les jeunes mais aussi plusieurs tarifications pour les adultes.
R – Il faut se méfier de ce nombre, car plus de 60% des effectifs est constitué de jeunes, l'âge médian des licenciés à la Fédération Française des échecs étant de 11,7 ans.

Les données chiffrées peuvent être consultées sur le site de la FFE :

<https://opendata.ffechechs.fr/> .

De plus, cette fédération bénéficie d'un partenariat avec l'Éducation Nationale différent du nôtre et une reconnaissance ministérielle (notamment Ministère des Sports » différente de la nôtre.

Remarques :

Plusieurs comités sont opposés à la licence « Loisir »

Ce n'est pas une tare de ne pas faire de compétitions.

Il faut inciter à la prise de licence au niveau des clubs que les adhérents fassent ou non de la compétition.

Comparaison avec des fédérations quasiment semblables licence Bridge 33€uros 160€uros pour le tir à l'arc en 2018 avec le seul apport de la structure fédérale. Ce n'est donc pas le montant qui importe mais ne pas faire de distinction entre les licenciés.

Si l'on propose à des adhérents en licence « Découverte » la possibilité de rester sans avoir à compétir ils prendront la licence « Loisir ».

Synthèse :

La présentation de la Licence Loisir risque d'être compliquée, mais il apparaît que de part et d'autre on ne parle pas forcément de la même chose.

Posons-nous la question de savoir si l'on s'occupe des clubs ou de les faire se développer ?

Les réactions contre la création de la licence « Loisir » viennent des clubs qui souvent ne s'occupent que des personnes déjà licenciées pour lesquelles rien ne doit changer.

Des contradictions sont notées dans les discours qui ont été tenus.

Le nombre des compétiteurs se situe aux environs de 2.000/2.500 essentiellement les gens allant à Vichy et/ou Aix-les-Bains, dont on ne peut pas être sûrs que 10€uros supplémentaires ne leur pose aucun problème, car, par ailleurs les autres lignes de budget augmentent (logement, alimentation, carburant, ...).

Le point important est : Comment faire venir les extérieurs ?

Jean-Marc, sans faire de triomphalisme, souhaiterait que d'autres comités que le sien arrivent au même niveau de progression du nombre de licenciés. Pour cela il faut adopter une noble politique « agressive » au niveau des licences. On ne peut cependant pas comparer les comités puisqu'ils n'ont pas tous le même potentiel en termes de départements et donc de « clients » potentiels.

Jean-Marc exprime également son étonnement de n'avoir eu aucun contact pour savoir comment il était arrivé à un si bon résultat et est prêt à organiser une visioconférence pour présenter ses idées aux clubs/comités qui le souhaiteraient.

Ce que Jean-Marc souhaite, ainsi que l'ensemble du BD, c'est le développement de la FFSc. Depuis longtemps on fonctionne de la même façon et on ne se pose pas les vraies questions :

- Pourquoi je n'arrive pas à recruter ?
- Pourquoi les gens ne restent pas ?

Ces questions n'ont pas été entendues lors des argumentaires.

La vision des choses est différente suivant la position : Club, Comité ou Fédération.

La proposition émise par Serge DELHOM pourrait être intéressante : Faisons entrer les gens dans les clubs et ensuite vous choisissez : compétition ou non.

Une proposition est avancée par Manuella de mettre la licence « Loisir » en test : un test de 2 ans est proposé. Ce test doit être conduit sur l'ensemble du territoire au contraire de ce qui avait été fait par le passé sur seulement trois comités.

Deux votes sont alors organisés :

- Pour ou contre l'introduction de la licence « Loisir », avec 2 ans de test
- Si oui, vote pour un essai avec la proposition C, celle réunissant lors des « recueils d'avis » le plus de suffrages.

Pour donner suite à certains problèmes techniques, certains votes sont recueillis de façon orale, les autres par l'intermédiaire de la conversation Teams.

Remarque : Nous sommes par ailleurs sur la réécriture des statuts et du règlement intérieur, les nouveaux textes seront soumis au CA de juin 2024.

- Vote pour l'essai de la licence « Loisir »
 - o Pour : 15
 - o Abstention : 2
 - o Contre : 12
- Vote pour la proposition C
 - o Pour : 19
 - o Abstention : 5
 - o Contre : 5

Scrabblerama par Christian COUVREUR, Pascal ASTRESSES et Jean-Jacques CAPDEVILLE

Pascal ASTRESSES nous rappelle qu'une présentation détaillée avait été faite lors du CA de janvier 2024.

L'abonnement de 75% des lecteurs prendra fin d'ici décembre 2024, sachant que le nombre d'abonnés à la version papier de Scrabberama est de 878 personnes.

La moyenne des téléchargements sur les douze derniers mois est inférieure à 5.000.

Une douloureuse constatation : un peu moins de 10.000 licenciés sont peu ou pas du pas intéressés par la revue. Cette revue, pourtant de qualité, ne rencontre pas l'adhésion que l'on pourrait en attendre.

La situation comptable et financière de la revue est largement déficitaire, ce qui doit nous interroger. Plus de 50k €uros de déficit sur deux saisons ce n'est pas acceptable.

L'arrêt de parution de la revue, dans sa version papier et sa version digitale, est programmée pour fin décembre 2024.

Une communication différente sera mise en place dans les prochaines semaine et/ou les prochains mois avec la renaissance de la Newsletter, qui est un support permettant de coller plus facilement à l'actualité.

Une volonté forte est affichée d'utiliser le SGP (Site Grand Public) accessible à l'adresse <https://www.ffscrabble.fr>.

Ce site est déjà alimenté avec des parties à rejouer et peut recevoir d'ores et déjà la rubrique Hexagonal présente dans Scrabberama.

Les autres rubriques de Scrabberama peuvent également trouver leur place dans le SGP, qu'il faudra à cet effet structurer.

Un appel à candidatures de contributeurs sera lancé pour alimenter le SGP en jeux simples et orientés grand public -certains de ces jeux sont déjà en test-, mais aussi articles régionaux ou autres sujets.

Ces contributeurs auront un accès limité au SGP pour déposer leur production qui sera validée par un(e) administra(teur)(trice).

Le comité Aquitaine, par la voix de sa présidente, demande s'il est possible de suspendre les envois gratuits de Scrabblorama, celui-ci pouvant être consulté en ligne. Dont acte. Les vœux de certains de recevoir la version papier jusqu'à l'arrêt de la production seront exaucés. Un courriel sera adressé aux destinataires de la version gratuite pour connaître leur désir ou non de continuer à recevoir la revue.

Elle demande également si le rédacteur en chef de la revue, Franck MANIQUANT, est défrayé. En effet, Franck, est prestataire pour le compte de la FFSc et à ce titre rémunéré pour cette fonction de rédacteur en chef. Sa rémunération, après plusieurs années de stagnation, a été augmentée cette année pour pallier l'inflation et est d'un montant d'environ 30.000€uros par an.

FISF par Christian COUVREUR

La Fédération Internationale cherche des moyens de renflouer ses caisses et fait appel aux autres fédérations en proposant des scénarii.

La FISF est dans un contexte électoral. Le changement de direction sera voté à l'issue des CDM de Montauban le 15 juillet. À cet effet et à notre connaissance, deux listes, qui ont jusqu'à fin mai pour se constituer, se sont déclarées. L'une est conduite par Amédée ASSOMO, président de la fédération camerounaise, et l'autre par Édouard HUOT du Québec. Les propositions présentées ici émanent de l'actuelle équipe dirigée par Patrice JEANNERET. Les deux listes candidates à la reprise de la FISF ont des réflexions en cours sur la restructuration des finances de l'institution notamment par la recherche de sponsors ou de parrainages ou d'autres moyens. L'augmentation des redevances constitue une première piste mais d'autres pistes pourraient être envisagées (organisation d'épreuve au bénéfice de la FISF par exemple).

Votes :

- Hausse des redevances de 0,50 cts à 1€uro
 - Pour : 18
 - Abstention : 8
 - Contre : 3
- Droit annuel de 2€ sur la licence
 - Pour : 3
 - Abstention : 13
 - Contre : 13

Les résultats des votes ont été transmis suite au CA à l'actuel président de la FISF, Patrice JEANNERET.

Calendrier par Jean-Marc DELCOURT

Le calendrier 2024-2025 est tout d'abord affiché.

L'objectif de modification du calendrier est d'essayer de faire une compétition nationale par mois en début de saison et éviter d'avoir une concentration d'épreuves (espacement).

Pour le mois de janvier 2025 l'idée est de dissocier le « Simultané Mondial » et le « Simultané National VDR » en laissant deux semaines entre les deux épreuves, le « Simultané National VDR » venant en fin de la semaine de simultanés fédéraux. Ici aussi l'idée est de mettre une épreuve le samedi pour donner suite à la disparition des parties de simultanés sur cette journée.

Pour le simultané au profit du scolaire, des remontées critiques sur les dates choisies, notamment pendant les vacances scolaires, ont été émises. Les comités ne sont pas à égalité sur ce sujet mais beaucoup de comités perdent des ressources pendant ces périodes de vacances, en participation mais aussi pour l'arbitrage.

Le projet est de jumeler le « Simultané Mondial des Jeunes » et le simultané au profit du scolaire. Sur cette épreuve la FFSc ne prend aucune redevance, tout est pour le comité organisateur.

L'organisation du calendrier pour le mois de juin peut dépendre du Festival de Vichy qui peut se passer au début du mois de mai ou à la fin mai. Le problème vient que le Championnat de France pour 2025 n'a pas encore de candidat mais la situation n'est pas désespérée et le repli se ferait si nécessaire sur le Festival de Vichy.

En juin nous avons traditionnellement les Finales Interclubs Classique et Duplicate, mais également le Challenge N6-N7 et nous souhaitons intégrer un « Simultané en Parties Originales » au niveau national. Il a été constaté que quand cette épreuve, disputée en 3', est proposée elle remporte un franc succès.

Le comité Lyonnais rappelle qu'une salle gratuite est disponible à Bron, ville proche de Lyon, pour la finale des interclubs Duplicate aux dates des 14 et 15 juin 2025. Ce comité demande confirmation pour bloquer définitivement ce créneau. Cette candidature est retenue.

Le calendrier 2025-2026 est proposé avec engagement de préparer le 1^{er} trimestre 2026-2027 en vue de la réservation de salles, dans certains comités ces réservations devant être faites en avance de phase.

Sur ce calendrier la première épreuve est la « Qualif 1-2-3 » le dernier weekend de septembre, suivent en octobre la « Qualif 4 » et le Festival d'Aix-les-Bains, la « Qualif VDR » en fin de semaine de simultanés en novembre ainsi que la « Qualif 5-6-7 » le dernier samedi de ce mois et initialement prévu à la suite de la semaine de simultanés de décembre.

Le « Simultané Solidaire Fédéral » vient la remplacer, cette formule ayant reçu l'adhésion par rapport à la semaine de solidarité de février. Ce simultanés serait organisé au niveau national.

Le reste du calendrier est déroulé avec une précision apportée sur le Championnat de France Classique qui se déroule toujours le weekend de Pâques.

On constate que le mois de juin devient plus chargé que le mois de septembre avec des épreuves particulières mais qui fonctionnent bien.

L'allègement du calendrier devra permettre un traitement des résultats mieux optimisé.

La finale du Championnat de France prévue les 3 et 4 mai 2025 se voit déclarer une candidature au niveau du comité Pays d'Oc par la voix de son président et qui pourrait accueillir cette épreuve dans le cadre du « Phare » à Tournefeuille (Haute-Garonne). Cette piste sera étudiée dimanche 7 avril entre la FFSc – Christian COUVREUR et Jean-Marc DELCOURT – et le comité B – Serge DELHOM.

Une demande est émise pour faire figurer au calendrier le « Championnat de France Scolaire » et la « Finale Scolaires » même si les lieux de ces épreuves ne sont pas encore déterminés. La DNSJS agréée cette requête.

Le comité Provence signale qu'il pourrait y avoir un problème pour donner suite au changement de date du « Simultané National VDR » de janvier 2025.

Le comité Aquitaine s'inquiète de ce que le calendrier fait apparaître les 26 et 27 avril 2025 le « Championnat de France 1-2-3 » alors qu'un festival est programmé dans ce comité à ces dates. Le « Championnat de France 1-2-3 » sera disputé les 3 et 4 mai 2025.

Commission Élite par Jean-Marc DELCOURT

Pour donner suite à la réunion tenue à Aix-les-Bains en 2023 il a été décidé de créer une « Commission Élite » afin de discuter de projets et définir certains termes concernant les joueurs de première série. L'élite doit être valorisée et en retour elle doit valoriser l'activité scrabble et la FFSc.

Cette commission est composée de neuf candidats déclarés à ce jour mais peut être encore complétée. Elle comprend des joueurs pratiquant la formule classique. Quelques membres du Bureau Directeur y sont associés, ainsi que Séverine GRUCHOT qui est membre de droit des commissions.

Un constat : il manque de femmes dans ce contexte. Oui, en effet, mais aucune d'elles ne s'est manifestée.

Au-delà du fait que cette commission soit quasiment et exclusivement destinée aux premières séries et super-séries, il était important que les deux disciplines - classique et duplicate - soient représentées.

Une boucle Whatsapp avait été créée à l'issue de la rencontre d'Aix-les-Bains mais elle n'a pas répondu à date aux attentes.

Grand Chelem Classique par Jean-François HIMBER

Il s'agit de muscler le calendrier de classique en proposant des tournois plus ambitieux.

Le projet de la DNSC est d'appeler ces tournois « Tournois du Grand Chelem ». Il y en aurait 4 par saison ou période de sélection et ce serait un maximum.

Ces tournois se dérouleront sur 2 jours, lors d'un weekend, et proposeront entre 12 et 16 rondes.

Pour les rendre plus attractifs :

- Ils permettront une qualification directe pour les Championnats Du Monde, à la condition d'une participation minimum ;
- Les épreuves seront surcotées ce qui donnera une motivation pour les joueurs désireux de se qualifier aux Championnats du Monde.

Un classement annuel intégrera ces tournois en plus de l'Open de France, du Championnat de France, des Championnats du Monde et du Championnat d'Europe lorsque ce dernier aura été intégré.

Des discussions ont commencé avec certains comités pour la saison 2024-2025.

Il est demandé que les dates choisies pour ces tournois soient protégées et qu'à part des tournois classique mineurs aucune autre épreuve classique ne soit rattachée au calendrier.

Géographie des comités par Christian COUVREUR et Pascal ASTRESSES

Un appel à candidature va être lancé pour mettre en place une « Commission de réflexion » sur l'évolution de la géographie des comités à plus ou moins long terme. Ce ne doit pas être le Bureau Directeur seul qui travaille sur ce sujet mais l'ensemble des acteurs des comités. Il convient d'explorer toutes les pistes ainsi que les spécificités et contraintes régionales et d'étudier tous les scénarii recevables ainsi que leur valeur ajoutée.

Questions diverses

Résultats des qualifications Interclubs :

- Q : Bien que consigne ait été donnée pour ne pas divulguer les résultats des qualifications interclubs, certains comités ont mis en ligne sur leur site web ou sur des pages Facebook, les résultats de leurs équipes le soir même. Pourquoi ?
- R : Cette remarque est justifiée mais il sera difficile d'interdire des publications, notamment sur les réseaux sociaux.

Il faut simplement savoir que les seuls résultats officiels, même s'ils sont provisoires, sont ceux diffusés sur le site fédéral. Un rappel de cette consigne pour la saison prochaine sera porté sur les documents fédéraux.

Cette année a vu une légère augmentation du nombre d'équipes ayant participé à cette épreuve de qualification.

Multiplex du Dragon :

- Q : ce festival est affiché alors que le Festival de Bayonne ne l'est pas. Pourquoi ?
- R : parce que le festival du Dragon est une épreuve FISF alors que le Festival de Bayonne est privé.
- Q : lors d'une mise à jour du calendrier peut-il y avoir une communication ?
- R : oui, cela sera communiqué.

Christian COUVREUR remercie l'ensemble des participants à ce Conseil d'Administration, ainsi que les membres du Bureau Directeur et des commissions, et clôture la séance à 12 heures 03.

Prochain CA

- Samedi 1er juin 2024, en visioconférence ou en présentiel au Siège Fédéral de 09h30 à 17h00